



Accident du travail.

Par **Titacol**, le **12/05/2021** à **08:50**

Bonjour.

Ayant été victime d'une séquestration en novembre 2019 et ayant du me sortir de cette situation violemment je me suis retrouvé en AT avec plusieurs lésions dont a suivi une opération de deux hernies discales en lien avec l'AT.

A ce jour je ne suis plus en AT depuis le 13 avril, reconnu inapte à mon poste et un taux d'IPP de 15% décidé par la commission de réforme.

Impossible de reprendre le travail (responsable de cuisine dans la fph)

Mes indemnités en maladie ordinaire se termineront mi-décembre 2021 puis ce sera demi-traitement.

J'aurai 60 ans le 1er janvier 2022.

Quelle est la meilleure solution pour ne pas perdre de mon salaire si je n'ai pas de poste adapté d'ici la retraite.

Merci pour vos conseils.

Par **P.M.**, le **12/05/2021** à **08:56**

Bonjour,

Je pense qu'une organisation syndicale de la Fonction Publique Hospitalière pourrait vous aider dans votre réflexion...